

ORDRE DU JOUR DU 27 JANVIER 2014

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Résolution d'adoption du budget 2014
5. Résolution d'adoption du *Règlement 2014-403 établissant les taux de taxes, le coût des services et les conditions pour l'année 2014*
6. Période de question
7. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 27 janvier 2014, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Frédéric Morissette, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Est absent :

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

M. Jean-Claude Milot maire ouvre la séance. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par écrit à tous les membres du conseil, le 13 janvier 2014, conformément au 2e alinéa de l'article 152 du Code municipal; au moins deux jours francs avant la tenue de la session spéciale.

3. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

4. Résolution 2014-01-12

Résolution d'adoption du budget 2014

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter, pour l'année financière 2014, un budget qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ainsi qu'un budget triennal en immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal en immobilisations a été adopté lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 23 décembre 2013;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
DESCRIPTIONS	2014
REVENUS	BUDGET
TAXES	472 896 \$
PAIEMENTS TENANT DE LIEU DE TAXES	27 205 \$

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	40 719 \$
TRANSFERTS	78 026 \$

Conciliation à des fins fiscales

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	103 250 \$
AFFECTATIONS DE SURPLUS ACCUMULÉ	74 500 \$
	796 596 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	215 008 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	78 958 \$
TRANSPORT	173 805 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	203 086 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	250 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	13 505 \$
LOISIRS ET CULTURE	71 506 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	16 076 \$

Conciliation à des fins fiscales

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	14 402 \$
TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	10 000 \$
	796 596 \$

**SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
AVANT AFFECTATION**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

DESCRIPTIONS	TAUX 2013
IMMOBILISATIONS	
Sécurité publique	(3 000) \$
Transport	(2 500) \$
Loisirs et culture	(4 500) \$
	(10 000) \$
Affectations / aux activités de fonctionnement	10 000 \$
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	- \$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Résolution 2014-01-13

Résolution d'adoption du Règlement 2014-403 établissant les taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes doit adopter un règlement pour établir les taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2014;

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Nicole Grenon, le conseil adopte le Règlement 2014-403 établissant les taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2014.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

Note : La lecture du règlement est faite par la directrice générale. Vous le trouverez à la fin du procès-verbal.

6. Période de questions

Aucune présence

7. Résolution 2014-01-14

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 20 h 00.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, directrice gén. & sec.-trés.